

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### SINVAL

Part C : FR0007380563

FCP géré par BORDIER & CIE (France) SA

« FIA soumis au droit français »

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Ce FIA est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale qui est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une surperformance par rapport à son indicateur de référence, 30% STOXX 600 + 20% STOXX North America 600 + 50% €STR capitalisé (ESTR : Taux à court terme de la zone euro), sur la durée de placement recommandée.

La composition du FIA peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes et coupons réinvestis. Il tient compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant utilise de façon discrétionnaire une gestion dynamique et flexible en instruments financiers directement (obligations et autres titres de créance, obligations convertibles, actions et titres assimilés, etc....) ou via des OPCVM, des FIA ou des fonds d'investissement.

La stratégie d'investissement procède des éléments suivants :

- Une définition de l'allocation stratégique de long terme.

- Une gestion flexible de la construction de portefeuille : une sélection d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement est effectuée en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs (société de gestion, gérant, process). Cette construction a pour vocation d'être évolutive et dynamique dans le temps et peut s'écarter selon les périodes de la composition de l'indicateur.

Les actions sont sélectionnées en fonction de leur valorisation boursière, leurs publications de résultats et leur positionnement sectoriel, sans allocation géographique particulière.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Il s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 0% à 60% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, de toutes tailles de capitalisation, de tous les secteurs, dont :
  - de 0% à 20% aux marchés des actions de pays émergents ;
  - de 0% à 10% aux marchés des actions hors zone OCDE et hors pays émergents ;
  - de 0% à 20% aux marchés des actions de petite et moyenne capitalisations (inférieures à 1 Milliard € de capitalisation).

- De 40% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, d'émetteurs de toutes zones géographiques hors pays émergents, libellés en euro ou en devises, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés, dont :

- de 0% à 30% en instruments de taux spéculatifs ou non notés à l'émission ou en cours de vie.

La fourchette de sensibilité du FIA au risque de taux est comprise entre 0 et +7.

- De 0% à 20% en obligations convertibles d'émetteurs internationaux, y compris émergents, de toutes notations et dont les actions sous-jacentes sont de toutes tailles de capitalisations.
- De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro.

Il peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- au-delà de 20 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger dont jusqu'à 30% de son actif net en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, autres que ceux relevant du 1° de l'article R.214-32-42 du Code Monétaire et Financier, remplissant les conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13. Il peut également intervenir sur les :
  - contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture des risques d'action, de taux et de change sans entraîner une surexposition du portefeuille,
  - titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition des risques d'action, de taux et de change,
  - emprunts d'espèces,
  - dépôts.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation totale

**Durée de placement recommandée :** Supérieure à 4 ans

Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

**Conditions de souscription et de rachat :** Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi à 9 heures et exécutés sur la base de la valeur du jour. La valeur liquidative est calculée tous les vendredis sur les cours de clôture de bourse, à l'exception des jours fériés en France ou de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA).

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← —————→ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

**SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :**

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du FIA et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 4 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce FIA est classé dans cette catégorie 4 en raison de sa forte exposition aux marchés d'actions internationales, dont des actions de pays émergents et de petite et moyenne capitalisations, qui peuvent induire des fluctuations importantes et rapides à la hausse comme à la baisse et donc une forte volatilité de la valeur liquidative. Par conséquent, le profil de risque et de rendement du fonds est plutôt élevé.

**RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Les titres « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

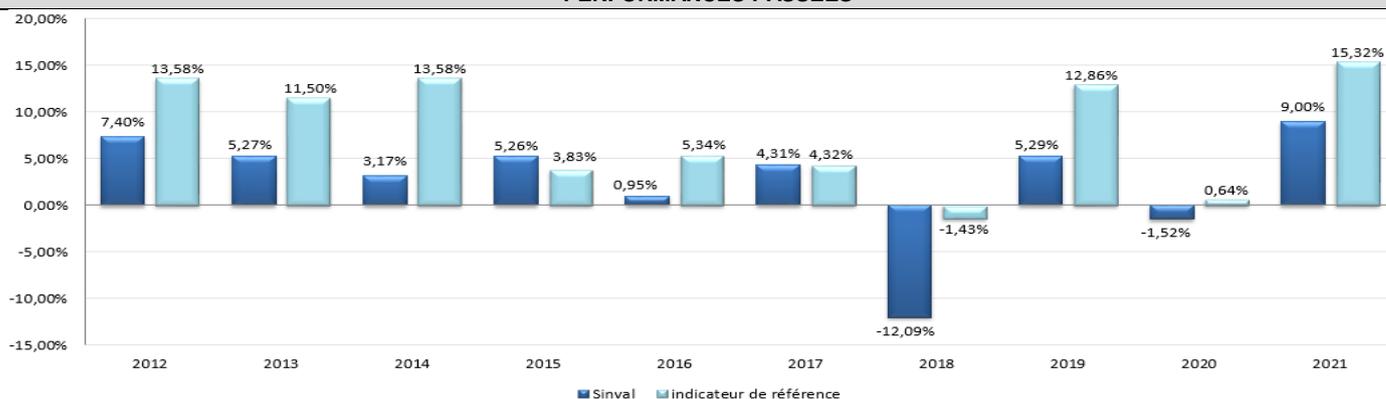
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	1% maximum
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FIA SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	2,81% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FIADANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant

(\*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et [www.bordier.fr](http://www.bordier.fr)

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



### AVERTISSEMENT

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

La performance du FIA est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur de référence est également calculée dividendes et coupons réinvestis.

**DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 28/02/1985**

**DEVISE DE LIBELLE : Euro**

**CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Changement d'indicateur de référence et de la stratégie d'investissement le 20/11/2015. Changement d'indicateur de référence le 01/01/2018. Les performances affichées antérieures à cette date ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

Ce FIA ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une US Person.

**NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).**

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR LE FIA (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

BORDIER & CIE (FRANCE) SA, 1 Rue François 1<sup>er</sup> – 75008 – PARIS.

Tél : 33 (0)1 55 04 78 78 – Fax : 33 (0)1 49 26 92 48

ou par e-mail à l'adresse suivante : [info@bordier.fr](mailto:info@bordier.fr)

**ADRESSE WEB :** Ces documents sont également sur [www.bordier.fr](http://www.bordier.fr)

Politique de rémunération : Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de Bordier & Cie France à l'adresse suivante : [www.bordier.fr](http://www.bordier.fr)

Un exemplaire papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande.

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :** Dans les locaux de la société de gestion

### LIEU ET MODALITE D'INFORMATIONS EN CAS DE RECLAMATION

En cas de mécontentement du client envers BORDIER & CIE (FRANCE) SA, celui-ci peut adresser à la société une réclamation à l'adresse suivante : BORDIER & CIE (FRANCE) SA 1, rue François 1er 75008 PARIS ou par mail à [info@bordier.fr](mailto:info@bordier.fr)

BORDIER & CIE (FRANCE) SA s'engage à accuser-réception de cette réclamation dans un délai de 5 jours et de répondre dans un délai d'1 mois.

En cas de désaccord, de rejet total ou partiel de la réclamation, le client est informé des voies de recours possibles et notamment d'une médiation.

Le client peut ainsi avoir recours à la médiation de l'AMF : Médiateur de l'AMF Autorité des marchés financiers

17 place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02

### REGIME FISCAL :

Le FIA n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

**La responsabilité de BORDIER & CIE (France) SA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.**

**Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
BORDIER & CIE (France) SA est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16/02/2022.**